
Jour de séance 16

le vendredi 21 mars 2025

9 h

Prière.

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom des gens de Lorneville exhortant le gouvernement à désigner certaines terres à des fins de conservation. (Pétition 5.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Legacy :

12, *Loi abrogeant la Loi sur la pérennité et le transfert de régimes de pension.*

M. Coon donne avis de motion 20 portant que, le jeudi 27 mars 2025, appuyé par M^{me} Mitton, il proposera ce qui suit :

attendu que l'instauration de congés de maladie payés est une mesure de santé publique qui permet de réduire le risque de transmission des maladies à des collègues ou à des clients et minimise ainsi l'incidence négative sur la productivité ;

attendu que, sans congés de maladie payés, les travailleurs doivent choisir entre leur santé et la sécurité financière, ce qui pourrait compromettre leur bien-être et la santé d'autrui ;

attendu que 45 % des travailleurs à temps plein au Nouveau-Brunswick gagnent moins de 50 000 \$ par année et qu'un nombre important de ces travailleurs n'ont pas accès à des congés de maladie payés, de sorte qu'il est plus difficile pour eux de se remettre d'une maladie et de s'occuper de leur famille ;

attendu que la *Loi sur les normes d'emploi* ne prévoit qu'un maximum de cinq jours de congé de maladie sans solde, ce qui rend de nombreux travailleurs vulnérables à des difficultés financières lorsqu'ils sont malades ;

attendu que le gouvernement fédéral, l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec et la Colombie-Britannique donnent à leurs employés des congés de maladie payés ;

attendu que, depuis qu'elle a instauré des congés de maladie payés, la Colombie-Britannique a signalé de nombreux avantages, notamment une productivité accrue, un meilleur maintien en poste du personnel, une baisse des blessures en milieu de travail et une amélioration du moral ;

attendu que les consultations du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail sur les congés de maladie ont révélé un vaste appui à l'égard des congés de maladie payés au Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à veiller à ce que tous les travailleurs du Nouveau-Brunswick aient accès à des congés de maladie payés.

M. M. LeBlanc, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mardi 25 mars 2025, la deuxième lecture du projet de loi 12 sera appelée.

M. M. LeBlanc annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 7, 6, 8, 9, 10 et 11 soit appelée et que leur étude se prolonge jusqu'à midi, après quoi la Chambre reprendra le débat ajourné sur le budget.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 7, *Loi concernant les soins infirmiers itinérants*, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 10 h 29, reprend à 10 h 32.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 7 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 7, *Loi concernant les soins infirmiers itinérants*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 6, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 6 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 6, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La présidente de la Chambre, sur la demande de M. M. LeBlanc, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

M. M. LeBlanc annonce que l'intention du gouvernement est de reprendre le débat ajourné sur le budget.

Le débat ajourné reprend sur la motion 13, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

M. Doucet accueille à la Chambre Monique LeBlanc, ancienne députée libérale provinciale de Moncton-Est (2014-2020).

Après un certain laps de temps, la présidente de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 14 h.